

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**  
**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #23-707.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :  
*« Projet de règlement #23-707 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage C15 usages à contraintes à l'intérieur des zones C-92 et M-141 et permettre la garde de poules urbaines sur l'ensemble du territoire »*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19h** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #23-707. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement numéro 23-707 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien pour la garde de poules urbaines

Et

**La zone C-92** (zone située bordure du boulevard Sainte-Anne, soit du 6416 au 6494-A à 6496-B, boulevard Sainte-Anne) ainsi que les zones contiguës : C-90, H-83, P-100, C-101 et CO-166, et **la zone M-141** (zone située en bordure du boulevard Sainte-Anne, soit du lot 4 439 157 du cadastre du Québec jusqu'au lot 4 439 165 du cadastre du Québec), ainsi que les zones contiguës : H-140, A-137, A-154, M-142 et CO-167 de la Municipalité de l'Ange-Gardien, pour l'ajout d'usage C15 Usages à contraintes.

4. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 21<sup>ième</sup> jour d'avril deux mille vingt-trois.**



Lise Drouin, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière